



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICH, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018_169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018
Publication : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 30 juillet 2018
Délibération N°2018/169

**Attribution d'une subvention d'équipement à
l'association GFCA Volley Ball destinée à l'achat du
challenge vidéo**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de son évolution en Ligue 1, le club GFCA Volley Ball doit répondre aux exigences de la Ligue Nationale de Volley Ball.

Pour la saison sportive 2018/2019, l'association GFCA Volley Ball se voit dans l'obligation d'équiper la salle du Palatinu, où se déroulent les matches, du système challenge vidéo.

Afin de faire face à cette dépense importante pour le club, la Ville d'Ajaccio participe à l'acquisition de ce matériel à hauteur de 80%.

Le coût total de l'acquisition du challenge vidéo s'élève à 25 300 € HT.

La participation financière de la ville est de 20 240 € HT.

Ce matériel sera la propriété de la Ville d'Ajaccio et de l'association GFCA Volley Ball.

Il vous est proposé de procéder à l'individualisation de la subvention d'équipement à l'association GFCA Volley Ball relative à l'achat du système challenge vidéo.

Cette subvention d'équipement d'un montant total de **vingt mille deux cent quarante euros (20 240 €)** est prévue au budget de l'exercice 2018, chapitre 204, article 2042.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention d'investissement, d'un montant de vingt mille deux cent quarante euros (20 240 €), à l'association GFCA Volley Ball, pour l'achat du système challenge vidéo.

Une convention doit être passée entre la Ville d'Ajaccio et l'Association GFCA Volley Ball.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2018, chapitre 204, article 2042

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accorder une subvention d'investissement, d'un montant de vingt mille deux cent quarante euros (20 240 €), à l'association GFCA Volley Ball, pour l'achat du système challenge vidéo.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville d'Ajaccio et l'Association GFCA Volley Ball définissant l'aide de la ville destinée à l'achat du challenge vidéo.

DIT

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2018, chapitre 204, article 2042

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LAURENT MARCANGELI

P/Le Maire
Le Maire-Adjoint
AM 2015-106
Stéphane SERAGGIA